

Compte-rendu Comité de voisinage numéro 11

16 AVRIL 2019

Projet de compte-rendu

Collège habitants:

Elfie COMIN, Nathou BOUMENDIL, Nicolas HUBE, Pierre COULOGNER, Laure PERINI THEVENET, Pascale KAZIAN, Chantal FOUCRIER, Sophie FARRO

Collège élus, Police, institutions et entreprises locales:

Alexandra CORDEBARD, Anne SOUYRIS, Stéphane BRIBARD, Paul SIMONDON, Deborah PAWLIK, Véronique AMMAR

Jérémy RANSINANGUE, Daniel DAUPHANT, Eloise CAMAX, Alan VOLANT, Noé DISTEL, Philomène DURAND, David LE PABIC, Odile GIRARDIERE (SNCF), Didier CHAGOT et François JOUVE (Indigo), Emmanuelle SARB

Collège associations et institutions toxicomanie/santé, et usagers:

Marie-Noëlle VILLEDIEU, Sylvia N'GUYEN DANG, Delphine VILAIN, Olivier ANDRÉ, Carmen BACH, Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, Jérémie NICOLAS

Élisabeth AVRIL, Céline DEBAULIEU, Jeff X, Catherine PEQUARD (Charonne), Léon GOMBEROFF (EGO), Cyriac BOUCHET (AREMEDIA),

ORDRE DU JOUR

I.	Validation du précédent compte-rendu	3
II.	Point de situation sur le fonctionnement de l'espace Gaïa	4
III.	Point de situation sur la physionomie de l'espace public.....	9
IV.	Nouvelles hypothèses de travail.....	12

La séance est ouverte à 18 heures 20.

Madame la Maire Alexandra CORDEBARD salue l'assemblée et remercie chacun des participants. Il s'agit de la 11^e réunion du Comité de voisinage de la salle de consommation à moindres risques. Elle rappelle que l'ordre du jour a été communiqué à tous les invités et que depuis la dernière réunion, beaucoup d'élus ont été confrontés à des questions liées au quartier. Mais ce soir c'est spécifiquement le cadre de la SCMR qui nous réunit.

I. Validation du précédent compte-rendu

Madame la Maire indique que plusieurs questions ont été posées relativement à ce sujet.

Chantal FOUCRIER représente le collectif « Riverain Lariboisière Gare du Nord » et signale que ce dernier avait demandé à modifier l'ordre du jour de manière à respecter une alternance dans l'ordre des prises de parole. Aucun retour n'a été formulé à cette demande.

Concernant la validation du précédent compte-rendu, Madame FOUCRIER avait souligné des dysfonctionnements dans la communication avec la Mairie, notamment le délai intolérable séparant la date de réunion et la date de réception du compte-rendu. Pour la présente séance, le compte-rendu a été reçu une semaine avant. Ce n'est pas souhaitable. Par ailleurs, un courrier était resté sans réponse et ceci ne figurait pas dans le compte-rendu.

Le président de l'association VGNE (Vivre Gare du Nord et de l'Est) avait communiqué un message expliquant son absence au comité du 11 octobre 2018 et avait demandé, ainsi que Madame PAWLIK, que soit communiqué le courriel de Monsieur COULOGNER, président de VGNE. Il n'en a rien été, et ledit courriel que Madame FOUCRIER avait lu en séance ne figurait pas entièrement dans le compte-rendu du 11 octobre 2018.

Elle considère que les retours se concentrent donc sur les seuls témoignages qui vont dans le sens des dispositions municipales ou ministérielles, à preuve la reproduction *in extenso* du long discours de Madame KAZIAN. Deux poids deux mesures, le collectif considère que ce n'est pas souhaitable.

Concernant la présente réunion, Madame MAZLOUMIAN étant absente, celle-ci a transmis à Monsieur BRIBARD et à d'autres un résumé en trois points de ce qu'aurait été son intervention orale. Le collectif demande la communication du message de Madame MAZLOUMIAN.

Madame la Maire demande de se centrer d'abord sur la validation du compte-rendu. Elle a fait écouter la bande *in extenso* et n'a pas retrouvé la totalité des propos, même si elle se rappelle des paroles tenues par Madame FOUCRIER. Il accepte volontiers de les porter au compte-rendu.

Sur le message de VGNE et le décalage entre les deux retranscriptions, Madame KAZIAN avait lu l'intégralité de son message, d'où sa reproduction intégrale. Cependant, le message VGNE n'a pas été lu en intégralité et a été repris tel que prononcé en séance. Pour autant, il n'y a pas d'inconvénient à l'annexer au compte-rendu.

Chantal FOUCRIER rappelle que Monsieur COULOGNER avait expressément demandé que son message soit transmis et communiqué. Il faudrait l'annexer en compte-rendu.

Madame la Maire ne peut pas ajouter au compte-rendu des propos n'ayant pas été prononcés, mais accepte bien volontiers d'annexer le message de Monsieur COULOGNER.

Concernant l'ordre du jour, il a été fixé à l'instar des précédents et le Comité de voisinage n'a pas vocation à devenir un comité de pilotage « bis ». Ainsi sont proposés ici les sujets liés au Comité de voisinage.

En définitive, Madame la Maire propose d'annexer le message intégral de Monsieur COULOGNER ainsi que les propos prononcés par Madame FOUCRIER, qu'il faudra retrouver sur la piste audio, au compte-rendu du 11 octobre 2018.

Élisabeth AVRIL, directrice de l'association Gaïa, demande à remplacer « Professeur Liebenstein » par « Professeur Olievenstein » sur le compte-rendu du 11 octobre 2018.

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est validé.

II. Point de situation sur le fonctionnement de l'espace Gaïa

Madame la Maire cède la parole aux représentants de l'espace Gaïa.

Élisabeth AVRIL propose de faire un point sur l'activité de la salle. Actuellement, 1 271 personnes différentes sont inscrites à la salle avec une fréquentation de 450 personnes par mois. Environ 65 000 injections sont faites chaque année et 43 161 inhalations ont été rapportées en 2018. Depuis l'ouverture de la salle, il y a eu près de 160 000 visites pour consommer, dont 104 101 injections. Les moyennes de passage se situent aux alentours de 180 passages par jour (jusqu'à 200 parfois). Le programme d'échanges de seringues montre 2 500 passages par mois, ce qui touche entre 800 et 1 000 personnes différentes par mois. Ces chiffres sont en adéquation avec les chiffres de l'antenne mobile sur les années précédentes.

Le public est toujours le même et concerne des personnes en situation de précarité (SDF). Les produits consommés sont surtout du sulfate de morphine et du crack en grande majorité. Il y a très peu d'héroïne ou de cocaïne. L'activité médico-sociale se développe régulièrement; les consultations sociales sont passées de 903 consultations en 2017 à 1 383 en 2018. Les consultations médicales sont au nombre de 437 par an, avec un médecin à temps plein. Les consultations d'infirmiers sont d'environ 1 000 par an.

En 2018, des demandes concernant les hépatites virales et les traitements de substitution ont été proposées; 417 personnes suivies ont pu bénéficier d'un traitement de substitution dans le centre de soin de Gaïa. Les personnes sont souvent réorientées au CSAPA dans le 11^e arrondissement, qu'il s'agisse d'une première demande suite à une rupture de traitement ou d'un premier traitement (pour 81 personnes).

Les entretiens infirmiers concernent beaucoup la traumatologie, l'abcès, des conseils autour des pratiques d'injection, des vaccinations, des accompagnements physiques en consultation (hospitalisations ou examens). Ce travail est mené depuis l'ouverture.

Concernant l'activité sociale, il y a toujours une permanence de la CPAM à la salle; 474 usagers ont bénéficié de ces permanences avec 147 dossiers traités en 2018 pour récupérer un accès aux droits. Il y a eu 314 accompagnements physiques sur le volet social pour des démarches d'accompagnement sociale et aussi judiciaire notamment.

Pour les activités de dépistage et de traitement, la salle s'est inscrite dans le parcours de soins « Hépatite C » mené par l'Agence Régionale de Santé en collaboration avec plusieurs hôpitaux. Ainsi, 24 personnes ont été traitées en 2017 et 25 en 2018. En 2019, il y a déjà 7 personnes concernées.

Concernant les malaises et overdoses, depuis l'ouverture de la salle, 145 personnes ont fait l'objet de surveillance par le personnel après leur consommation. À chaque malaise, une fiche est réalisée et transmise à l'Agence Nationale de Santé et au CEIP (centre d'addicto-vigilance). Le service des urgences et la réanimation ont été appelés 54 fois et se sont déplacés dans 40 cas pour prendre en charge la personne sur place. Il y a eu 4 déplacements de la réanimation, qui est appelée dans les cas les plus graves.

La salle a été fermée 7 fois depuis le démarrage; dans ce cas, la Mairie et le commissariat du 10^e sont prévenus pour mettre en place des passages devant la salle et ainsi éviter un report. Les fermetures durent entre 30 et 45 minutes.

En 2018 il y a eu 380 maraudes; elles ont lieu les après-midi 7 jours sur 7 et durant les matinées du mardi et du jeudi. Fin février 2019, il y a eu 7427 contacts, mais il est difficile d'évaluer le nombre de personnes différentes. Elles permettent d'orienter les gens vers la salle ou les personnes exclues de la salle afin de garder le contact et les réorienter vers d'autres structures (Charonne, EGO De l'association Aurore)

notamment pour l'hébergement d'urgence, le traitement, l'orientation vers les services CAARUD, douches, vestiaires, etc.

Ceci permet de garder un contact avec les gens connus, mais non admis à la salle, car non-injecteurs. À ce jour, il n'existe pas de lieu où ils pourraient consommer notamment le crack, qui est essentiellement fumé. Cependant, beaucoup de personnes l'injectent aussi. Il faut réinscrire ces personnes exclues dans la salle, avec un nouveau contrat, un suivi, une adaptation en fonction de la problématique, etc.

Jusqu'en octobre 2018, un psychiatre faisait des vacations tous les lundis et elle n'a pas été remise en place, faute de psychiatre. La salle travaille sur ce point pour pouvoir bénéficier à nouveau de ces consultations.

Céline DEBAULIEU, coordinatrice de l'espace Gaïa, signale que la salle a été contactée par le commissariat courant mars, parce qu'ils ont remarqué récemment beaucoup de regroupements d'usagers devant la salle. L'agent de médiation a mis beaucoup d'énergie à leur demander de ne pas stationner et des affichages sont distribués et apposés. Il y a parfois des incompréhensions avec certains usagers, mais toute l'équipe s'est mobilisée.

Par ailleurs, les maraudes permettent aux équipes d'insister auprès des usagers pour qu'ils viennent ou s'inscrivent à la salle, comme récemment au 18 rue Saint Vincent de Paul. L'équipe de l'antenne mobile intervient assez tardivement en journée, et il ne faut pas hésiter à faire des signalements. Ceux qui ne sont pas inscrits et qui sont dans des pratiques d'injection peuvent s'inscrire, mais les usagers sont parfois assez fuyants. Il y a notamment parfois des intrusions dans des halls d'immeuble; il ne faut donc pas hésiter à faire des signalements par téléphone ou auprès des personnes en maraudes.

Élisabeth AVRIL ajoute qu'il est également possible de faire des signalements par courriel et que les équipes peuvent aussi se déplacer le matin, hors maraudes, comme au 7 rue Saint Vincent de Paul tout récemment.

Madame la Maire demande à l'assemblée si celle-ci a des interventions concernant ce point du fonctionnement de la salle.

Laure PERENI THEVENET fait partie du collectif des parents riverains du quartier. Certains riverains connaissent les moyens de contacts hors maraudes, mais demandent si la salle et la Mairie pourraient envisager une plaquette d'information pour que les personnes qui ne connaissent pas les dispositifs puissent agir.

Madame la Maire propose d'envisager un affichage dans chacun des immeubles de la rue et de se charger de la distribution de plaquettes.

Laure PERENI THEVENET fait part de la nécessité de faire de la communication dans les écoles à ce sujet.

Madame la Maire est d'accord et cette communication pourrait se faire par l'intermédiaire des parents élus. Les plaquettes mises à jour seront redistribuées dans les halls d'immeubles. Concernant les écoles, il conviendra de voir sous quelle forme et par vecteur faire cette communication.

Elisabeth AVRIL signale qu'une communication en halls d'immeubles a été refaite récemment, avec un rappel du courriel et du numéro de téléphone. En effet, la plaquette donne beaucoup d'informations et il est nécessaire que la communication dans les immeubles aille à l'essentiel.

Elfie COMIN du Conseil de Quartier Lariboisière-Fernand Widal demande à bien préciser que la plaquette ne concerne que les injecteurs, sinon, la salle risque de recevoir des coups de téléphone concernant des personnes dormant dans les halls d'immeubles.

Chantal FOUCRIER souhaite qu'il y ait plus de maraudes, même si la salle a des difficultés en termes de moyens ou de ressources. Plus il y en a, mieux ça va. Elle considère qu'il est nécessaire de faire plus de maraudes, sinon, c'est aux voisins que revient la charge de veiller à l'ordre public.

Concernant les interventions d'urgence, Madame FOUCRIER trouve que le chiffre est élevé.

Élisabeth AVRIL rappelle que les interventions d'urgence ont concerné 145 personnes sur 151101 consommations depuis l'ouverture de la salle. C'est très peu en comparaison d'autres pays avec des consommateurs d'héroïne par exemple, pour lesquels les interventions d'urgence ont lieu plusieurs fois par jour. Et même des dizaines de fois par jour en Amérique du Nord avec le fentanyl. Nous sommes donc dans une fourchette basse.

Chantal FOUCRIER est inquiète du fait que la vacation du psychiatre n'ait pas été remise en place. Parmi les misères, il y a de misères psychiatriques qui touchent des personnes incontrôlables.

Élisabeth AVRIL répond qu'elle est en contact fréquent avec les collègues de l'hôpital Fernand Widal, mais puisqu'il y a d'autres demandes sur d'autres territoires, il ne sera pas possible d'avoir un psychiatre à temps plein à la salle (une demi-journée correspond à 0,2 ETP). L'associer à d'autres vacations serait un plus.

Pierre COULOGNER constate que les toxicomanes sont parfois dans un état psychique difficile. Qu'il n'y ait pas de psychiatre à demeure capable de les écouter est difficilement compréhensible. Il faut pouvoir prendre en charge ces personnes, les écouter, les orienter vers l'abandon de leur dépendance. Un suivi dès le départ est nécessaire.

Par ailleurs, concernant les maraudes, il alerte sur l'angle du boulevard de Denain et de la rue La Fayette, il y a une bouche de métro donnant accès à une salle de formation pour le personnel RATP et à partir de 17 heures, il y a entre 5 et 6 personnes avec chiens dans un état pitoyable, et ceci est très inquiétant. Les maraudes devraient essayer de capter ces personnes afin de voir s'ils n'auraient pas besoin d'aide.

Élisabeth AVRIL répond que 417 personnes ont été réorientées vers le CSAPA du 11^{ème}, mais beaucoup de personnes sont assez frileuses quant au fait de consulter un psychiatre. Cependant, 81 personnes ont eu une première démarche pour bénéficier d'un traitement de substitution. La psychiatrie est un problème complexe; toutes les personnes qui fument du crack ou qui ont recours à des injections n'ont pas forcément de problèmes psychiatriques importants. C'est toutefois la minorité visible qui exprime des troubles du comportement en dehors de la salle.

Malheureusement, l'expérience montre que les soignants se heurtent souvent à un refus de soin de la part des usagers, qui peut arriver à un moment dans le parcours. La question qui se pose est celle de savoir s'il faut faire des soins sous contrainte pour lesquels il existe un cadre légal précis en France. Les personnes en soins contraints doivent voir un juge toutes les semaines et ceci dépasse de loin la prise en charge de la salle. Par ailleurs, la salle n'est pas un service de psychiatrie d'urgence, mais elle a vocation, par exemple, à accompagner les gens aux urgences de Lariboisière.

Jeff du Comité des Usagers de la salle exprime qu'il est consommateur et usager de la salle. Il demande à Monsieur COULOGNER comment il réagirait s'il lui disait: « Je trouve que vous êtes malade, vous devriez aller à l'hôpital. »

Pierre COULOGNER est surpris par cette question, mais serait prêt à accepter la prise en charge, après en avoir parlé à sa femme.

Jeff constate qu'une personne sous produit psychotrope quelconque n'aurait pas cette réaction et le prendrait plus mal.

Alexandra CORDEBARD souligne que c'est toute la difficulté d'aller vers un traitement. C'est la raison pour laquelle il est utile d'avoir des professionnels à l'intérieur et à l'extérieur de la salle pour accompagner les usagers vers cette démarche de soins.

Elisabeth AVRIL explique que dans le centre de soin Gaïa dans le 11^e, des « injections en retard » sont faites parce que les services de psychiatrie ne les ont pas administrées, par manque de moyens ou de capacités de suivi des personnes. De plus, les usagers sont souvent isolés, n'ont pas d'entourage ou n'ont pas confiance en lui. C'est pourquoi ces personnes échappent aux soins.

Le centre de soin du 11^e a pris la décision d'administrer des injections de neuroleptiques retardés dans ses locaux, même si ce n'est pas son rôle. Il arrive que la personne accepte ce traitement; cependant, quand la personne part dans une forme de délire, seule la psychiatrie, ses compétences et ses professionnels peuvent intervenir.

Pierre COULOGNER demande si c'est un problème budgétaire.

Mme AVRIL répond que la structuration de l'offre de soin et des demandes est à prendre en compte, notamment sur les territoires compliqués. Il y a un problème budgétaire, mais pas uniquement.

Madame la Maire constate que le sujet de la psychiatrie ne concerne pas que les consommateurs de drogue qui fréquentent la salle de consommation à moindre risque, mais bien au-delà; cela dépasse le cadre du Comité de voisinage de la salle.

Anne SOUYRIS, élue du 10^e, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Santé, indique que ce n'est pas seulement un sujet budgétaire, mais surtout un sujet de choix. Il n'est pas possible d'imposer des soins à quelqu'un, et l'injection thérapeutique est très dysfonctionnelle au niveau des usagers de drogue; forcer les gens à se soigner ne fonctionne pas et n'est donc pas efficace. L'importance de Gaïa et des maraudes réside dans la force de conviction et de soutien pour avoir une approche progressive sur ces questions.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que quelqu'un va mal dans la rue qu'il a forcément un problème psychiatrique. Certains problèmes psychiatriques dans la rue dépassent largement les usagers de drogue. Les services de la Ville et les soignants essaient de voir comment mettre en place un « aller vers » pour mettre en place un « pass ambulatoire mobile », c'est-à-dire de l'accès au soin direct dans la rue pour les personnes dans le besoin, avec notamment un volet psychologique et psychiatrique. C'est le cas pour les migrants à la rue par exemple.

Pascale KAZIAN, riveraine membre du collectif des parents, constate que la salle est une sécurité, et qu'il est rassurant que les usagers, souvent là depuis longtemps, bénéficient d'une écoute et d'un soutien. Elle considère que les toxicomanes n'ont pas d'épouse ou d'époux auprès d'eux et que le soutien ne peut être apporté que par la salle. Sa présence est donc rassurante, une sécurité.

III. Point de situation sur la physionomie de l'espace public

Madame le Maire cède la parole aux intervenants chargés de l'espace public.

Jérémy RANSINANGUE est commissaire central adjoint dans le 10^e arrondissement et rappelle que le dispositif a été présenté en 2018 lors du précédent comité. La SCMR et son quartier sont inscrits dans le quartier de la ZSP 10-18 du nord de Paris. Le dispositif permet d'y dédier des moyens de police plus importants qu'ailleurs ; il s'agit concrètement de services locaux, d'équipages dédiés et de forces supplétives (CRS ou compagnies de sécurisation).

Dès le matin, le commissariat du 10^e dédie un équipage local VTT ou véhiculé pour faire des patrouilles dynamiques sur le secteur de la SCMR. L'après-midi, cet équipage est renforcé par un équipage dédié du 2^e district de la direction de l'ordre public de Paris et cela représente en moyenne 5 opérations pied-à-terre de 30 minutes réalisées tous les jours sur le secteur, en plus des patrouilles véhiculées ou VTT.

Comme Madame ABREU, commissaire du 10^e, l'avait rappelé, des dispositifs civils anti-criminalité (BAC) ont été mis en place pour permettre d'intercepter et interpellier les dealers de produits stupéfiants aux abords de la SCMR (gare du Nord, rue Ambroise Paré, rue Saint-Vincent-de-Paul); ces dispositifs sont moins visibles pour les habitants, mais permettent d'interpeller de nombreux trafiquants.

La vidéo-protection sur ce secteur est très importante. Le commissariat est doté d'une salle-vidéo de manière à avoir sous les yeux de manière permanente la rue Saint-Vincent-de-Paul, la rue Ambroise Paré et la cour des taxis pour éviter toute intrusion dans les halls d'immeubles.

Depuis l'ouverture de la salle, 2300 opérations de sécurisation ont été organisées, qui ont donné lieu à plus de 8600 personnes contrôlées dont 1400 redirigées vers l'espace Gaïa; 120 individus ont été interpellés sur la voie publique pour consommation et 215 personnes ont été interpellées pour cession et trafic de produits stupéfiants ou de médicaments sans ordonnance (essentiellement méthadone, *Skenan*, *Rivotril* et crack).

D'un point de vue de la délinquance sur ce quartier, du fait des renforts policiers pour les ventes à la sauvette, l'activité est très dense, avec 409 interpellations, 100 verbalisations pour consommation d'alcool sur la voie publique, des interpellations pour recel et 250 interpellations pour des infractions de droit commun. Cette activité est très dense et s'explique par la présence renforcée des effectifs.

Le 17 est à composer par toute personne victime ou témoin d'une intrusion dans un hall d'immeuble ou dans le cas de tapage ou de nuisances sur la voie publique. Il y a toujours une équipe prête à intervenir nuit et jour.

Pour toute demande touchant à une problématique de tranquillité ou de sécurité publique, la boîte mail dédiée « Écoute 10 » ([écoute10@interieur.gouv.fr](mailto:ecoute10@interieur.gouv.fr)) permet de traiter les remontées d'informations non constatées pas les patrouilles. Des fonctionnaires de police sont dédiés au traitement de ces courriels, contactent et rencontrent si besoin les expéditeurs et qui procèdent par la suite à un état des lieux précis des doléances pour y apporter une réponse opérationnelle. La SCMR reste un secteur très suivi par les effectifs et toute l'attention nécessaire y est apportée.

Daniel DAUPHANT, responsable de la circonscription de la DPSP, ajoute que les services de sécurité de la Ville de Paris travaillent en complémentarité avec la Police nationale sur le secteur, avec une mission commune tous les mardis, particulièrement

autour de l'école Belzunce et de la rue Saint Vincent de Paul. La présence a déjà été augmentée et continuera à l'être.

Madame la Maire indique que des renforts ont dû être sollicités dans un secteur plus éloigné que les contours immédiats de la salle, suite à plusieurs incidents sérieux devant l'école Belzunce qui a nécessité une présence du commissariat ainsi que des services de sécurité de la Ville.

Madame PERINI THEVENT souligne que par rapport à l'école et cette actualité, les services ont réagi très vite. L'incident n'avait rien à voir avec la salle, mais la zone autour de la Gare du Nord connaît beaucoup de passage et de précarité. Des individus avinés s'en sont pris à des parents et au directeur de l'école devant des enfants.

Concernant le garage du 18, rue Saint-Vincent-de-Paul devenu un lieu de consommation, elle aimerait savoir ce qu'il en est. Même si c'est lié au muret SNCF devenu inaccessible car fermé à l'occasion de l'ouverture de la SCMR, elle voudrait savoir comment cela évolue.

Madame la Maire ajoute que c'est un spot de consommation régulier et un abri qui pose des problèmes même pour les maraudes en intervention; il concerne des fumeurs de cracks et des injecteurs qui parfois s'injectent en public. La volonté de la Ville est d'être en lien avec la copropriété et le propriétaire du garage, pour fermer ce renforcement. Le propriétaire a fait preuve de beaucoup de résistance, ce qui a été très frustrant, puisqu'il a fallu insister fortement, ne serait-ce que pour le rencontrer. Il est dans le déni de l'existant. D'ailleurs, cette première rencontre a eu lieu début avril 2019, alors que ce dossier est ouvert depuis 2 ans.

Aujourd'hui, le propriétaire reste très réticent à l'idée d'intervenir. La volonté de la Ville, en lien avec la direction des Affaires juridiques, est de le contraindre au dialogue. Compte-tenu de la responsabilité de chacun, il s'agit de ne pas abandonner, tant que l'espace n'est pas fermé et l'abri supprimé.

Déborah PAWLIK, élue du 10^e du groupe d'opposition PPCI, rappelle qu'au niveau de la salle, les choses se mettent en place, même si la question des vacances d'un psychiatre reste un sujet très important. Le sujet central de préoccupation reste cependant les environs de la salle, comme elle en a parlé au Comité de Pilotage Parisien.

Au niveau des chiffres donnés par le commissariat, 120 personnes ont donc été interpellées pour consommation, et 225 pour cession. Ceci est assez faible au regard des vidéos et des photos publiées par les collectifs et les riverains, qui montrent, plusieurs fois par jour, des personnes consommant sur la voie publique. Il y a donc un décalage entre les situations constatées et les chiffres d'interpellation. Le mot d'ordre initial a pourtant été d'être d'une fermeté totale en ce qui concerne l'extérieur, notamment s'agissant de la cession de stupéfiants.

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître les suites judiciaires de ces interpellations.

Le commissaire RANSINANGUE répond que par rapport aux chiffres, les agents doivent constater l'infraction par eux-mêmes. Ceci n'est pas compliqué pour un équipage en civil, car il n'est pas repéré, mais quand les agents sont en tenue, les infractions sont moins évidentes à relever. En septembre 2018, la mise en place de dispositifs d'interception en civil a permis d'augmenter le nombre d'interpellations.

S'agissant des suites judiciaires, tout individu interpellé pour cession est placé systématiquement en garde à vue. À l'issue, le vendeur est déféré avec une demande d'interdiction de paraître - peine complémentaire qui lui interdit de se rendre sur le 10^e arrondissement. Quant aux peines prononcées, c'est le Siège (Parquet) qui a la main.

Madame la Maire revient sur la question des photos et vidéos publiées; il est important qu'elles soient signalées en temps réel et pas le lendemain ou après plusieurs jours. Un signalement en temps réel peut permettre de faire intervenir les services appropriés plus rapidement. Il serait plus utile de prévenir la police en instantané que de poster une photo. Quand on publie sur twitter, on peut aussi prévenir la Police. C'est mieux en termes d'efficacité. Le constat, c'est bien, la capacité d'agir, c'est mieux. Si vous connaissez les gens qui publient anonymement sur le compte du collectif, c'est utile de faire passer le message.

Madame FARRO souligne que les scènes de deal sont très courtes, il n'est donc pas utile d'appeler la police; le temps qu'elle arrive, les vendeurs seraient déjà partis. Pour les scènes d'injection, c'est plus long. Mais le temps qu'elle appelle, c'est déjà terminé.

Madame la Maire répond que les vendeurs peuvent être dans le quartier, et que des patrouilles sont peut-être à proximité.

Nathan BOUMENDIL, de l'association ACTION BARBES, rappelle que ce qui est constaté, dans les comportements agressifs ou gênants, est qu'ils concernent bien souvent des personnes alcoolisées, pas forcément droguées. Au niveau des injections dans la rue, il aimerait savoir où en est l'élargissement de l'amplitude horaire de la salle, qui pourrait être une réponse apportée à ces problématiques, et si d'autres salles de consommation seront déployées dans l'arrondissement, dans d'autres arrondissements de Paris, ou en banlieue.

Elfie COMIN indique que beaucoup de personnes font remonter le fait que les vendeurs dealent très ouvertement dans l'espace public.

Madame FARRO demande si les vidéos ne peuvent pas servir de preuves pour les deals.

Jérémy RANSINANGUE répond que les deals sont très rapides, et les caméras servent de preuve dans le cas d'une interpellation. Il est très rare de relever un deal par le biais

d'une caméra, qui sert surtout à constater l'occupation de l'espace public. Cependant, dans le cas d'une infraction constatée par caméra, le commissariat envoie un équipage sur les lieux. En revanche, dans la pratique, c'est d'abord l'interpellation; les enregistrements vidéo servent alors de preuve.

Madame FARRO se réjouit que cette population soit prise en charge et bénéficie d'un soutien. Or, la population non prise en charge d'un point de vue psychiatrique, qui boit et qui s'introduit dans les immeubles pose des problèmes. Par ailleurs, la majorité des habitants de son immeuble ne sont pas représentés par des associations et subissent silencieusement les problématiques rencontrées dans le quartier.

On reconnaît le travail de Gaïa, il faudrait être inhumain pour ne pas le reconnaître. Mais cette assemblée ne connaît pas nos problèmes au quotidien. Par exemple, à la suite d'un incident, un habitant a demandé au bailleur Paris Habitat de faire poser des barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée, ce qu'il a d'abord refusé avant de faire des demandes de devis. Les habitants sont obligés de se barricader pour se sentir en sécurité. Une famille au rez-de-chaussée vit dans le noir. La maman d'une jeune fille qui avait trouvé une seringue et des déchets alimentaires dans son escalier, a montré qu'elle avait un couteau pour se défendre si besoin. Ils sont démunis, n'appellent personne et souhaitent quitter le quartier.

Au niveau de l'assainissement de l'espace public, une partie de la population respecte le quartier et les usages de la salle. Cependant, le périmètre de tolérance autour de la salle où le deal se fait en toute impunité fait apparaître de plus en plus de fumeurs de crack dans le quartier. Cette tolérance devrait être anéantie, car elle pose problème. Il n'y avait pas de fumeurs avant dans le quartier; le périmètre attire les dealers. Avant il y avait des toxicomanes. Mais maintenant il y en a des passages permanents.

Les habitants ont conscience du travail effectué par les agents et les soignants en termes de soutien et d'accompagnement, mais considèrent également qu'il n'y a pas eu d'améliorations dans les rues. Par ailleurs, certains sont confrontés à des situations encore plus difficiles.

Concernant un colloque récent à Strasbourg (journée SOLIDIFY), qu'elle a suivi sur twitter, Madame FARRO considère que le diaporama diffusé était scandaleux (« Des riverains, les enjeux autres que la SCMR »). C'est la moitié de sa vie, face à une machine qui a décidé que cette expérimentation doit être réussie.

Madame la Maire ne souhaite pas entrer dans une invective sans preuve.

Madame FARRO lit le contenu de la diapositive: « *Le traitement médiatique de la SCMR est en décalage avec les entretiens réalisés dans la recherche qui montre des positionnements variés avec un apaisement des tensions et des craintes.* » Les riverains aimeraient voir apparaître, dans les résultats de l'étude la proportion de personnes non représentées. Il est caricatural de penser que les riverains dramatisent

ou de croire qu'ils sont défavorables au projet « Solidify ». La réussite de ce projet doit passer par l'acceptation des riverains, et une partie du contrat n'est pas remplie.

Les riverains donnent des preuves des difficultés rencontrées dans le quartier, et cela ne les amuse pas de le faire. Ils se sentent obligés de le faire. Les tweets disant qu'il y a un apaisement dans le quartier sont faux. Les habitants aimeraient entendre de la part de la Mairie qu'elle va agir.

Madame la Maire répond que tout ce qui ressort de l'étude n'est pas du même ressort que ce qui est porté par Madame FARRO, ce qui ne signifie pas que ce qu'elle remonte n'existe pas. Madame CORDEBARD est gênée par la remise en cause de l'étude à travers les propos de Madame FARRO, qui sont cependant pris en compte de différentes manières. Elle comprend sa volonté que ça aille plus vite.

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, de l'INSERM, rappelle que dans le cas de l'étude, les riverains sont vus deux fois et les rendez-vous sont pris par courriel.

Madame FARRO répond qu'elle n'a pas reçu de second courriel.

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE assure qu'elle l'a relancée. Concernant l'étude, un échantillonnage diversifié a pris en compte des personnes issues d'associations différentes. Elles sont très diverses. Mais certaines associations sont en effet moins représentées que d'autres au niveau de l'étude. Par exemple Action Barbès est moins représentée que la collectif « Riverains Lariboisière Gare du Nord ».

Madame la Maire indique que le Comité de voisinage du 10^e essaie de trouver des solutions pour que les vies des riverains et la prise en charge des toxicomanes soient améliorées de manière concomitante. Par ailleurs, la Mairie souhaite apporter des solutions à toutes les difficultés vécues et à accompagner les habitants. Mais elle est la Maire du 10^{ème} arrondissement, pas la Maire de twitter.

Élisabeth AVRIL dit qu'à la fin des années 90, 10 à 20 % des usagers de drogue qui fréquentaient les CAARUD ou le centre de soin de Gaïa consommaient du crack; il y avait surtout des injecteurs d'opioïdes. En 2010, 40 % des consommateurs utilisaient du crack, et en 2013, ce chiffre est passé à 50 %. Aujourd'hui, ils sont près de 80 % au centre de soin du 11^{ème} arrondissement (qui reçoit 200 personnes par jour). Par ailleurs, les rassemblements au niveau de la porte de la Chapelle sont composés d'au moins 200 personnes par jour, et ce en pleine journée, contre 50 à 60 personnes auparavant. C'est pour cela qu'un plan crack a été lancé.

Élisabeth AVRIL ajoute que la géopolitique des drogues permet de constater que des réseaux de trafic se mettent en place, avec un prix plus qu'accessible. Au niveau du mode de fonctionnement, l'espace Gaïa est la seule salle de consommation dans la région. Il n'est pas question d'accueillir des personnes qui ne seraient que fumeuses. La salle n'en aurait pas les moyens et ne le souhaite pas. Le besoin d'autres salles est criant.

Le crack a un fort pouvoir addictogène avec des consommations qui peuvent se faire sur 4 à 5 jours sans dormir ni manger. Parmi les personnes inscrites à la salle, il y a eu 8000 entrées en 2018 en salle de repos juste pour y dormir. Il faut même parfois réveiller les personnes à la fermeture tellement elles sont épuisées. Il serait possible de mettre en place des salles de consommation pour les fumeurs de crack également, comme cela a été fait à Francfort, par exemple, mais il faudrait les répartir sur le territoire. On y travaille.

Avec le crack, par ailleurs, les risques de contamination sont moins importants puisqu'il se fume plus qu'il ne s'injecte. Ce produit entraîne des troubles du comportement ou des troubles psychiatriques importants.

Laure PERINI THEVENET fait le même constat que Madame FARRO; la salle avait été prévue pour apporter une réponse aux usagers, c'est une réussite, toute l'assemblée le dit, c'est tant mieux. Cependant, une amélioration sur l'espace public a été promise, et force est de constater que ce n'est pas le cas. Il y avait déjà des consommations, tout n'était pas rose avant. Il y a plus de dialogue, c'est mieux.

Par ailleurs, à Paris, il n'y a qu'une seule salle pour 10 millions d'habitants, alors qu'à Hambourg, par exemple, il y a 4 salles pour 2 millions d'habitants et à Francfort aussi; il y a 3 salles à Copenhague pour 760 000 habitants; 9 salles à Barcelone pour 1,6 million d'habitants; 4 salles à Amsterdam pour 1 million d'habitants; *idem* à Zurich 4 salles pour 1,6 millions d'habitants, etc.

Les personnes qui fréquentent la salle étaient déjà connues dans le quartier; cependant, avec l'arrivée du crack dans tout Paris et dans ce quartier, des personnes viennent dans ce quartier. Or les exclus de la SCMR restent sur les trottoirs. Par ailleurs, les problématiques hommes/femmes ne sont probablement pas les mêmes. Il convient de réfléchir à faire que cette salle, qui a le mérite d'exister, puisse améliorer les conditions de vie dans le quartier. Il y a une urgence pour tout le monde et les habitants sont fatigués. On pourrait tous ensemble, associations, collectifs, travailler pour améliorer les choses.

Olivier ANDRÉ représentant du préfet de région indique que l'ensemble des services de l'État et la police n'ont qu'un but, qui est de prendre en compte les questions posées. Chacune des paroles est délicate car elle peut toujours être très mal interprétée. Chaque service de l'Etat : ARS, Police,... n'a qu'un but : prendre en compte les questions qui se posent autour de la salle. On est tous d'accord sur la manière dont est gérée la salle à l'intérieur. Reste des difficultés qu'il convient d'exprimer dans le cadre du Comité de voisinage. Il indique avoir participé à toutes les réunions des comités de voisinage et constate que toutes les questions sont posées. Et même si elles ne sont pas toutes résolues, les questions posées dans différents domaines font l'objet de recherches de solutions par les services concernés. Elles n'ont pas été toutes trouvées compte tenu de certains types d'usagers qui ne rentrent pas dans le cadre ni dans un dispositif qui permettrait d'apaiser le dialogue avec les riverains.

Concernant plus largement la question de la prise en charge des usagers à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération parisienne, le préfet de région, en liaison avec la Ville de Paris et les services concernés a lancé un « plan crack ». En effet, la question tourne autour de la prise en charge de ces consommateurs de crack qui n'ont pas leur place à la SCMR s'ils ne sont pas injecteurs. Toutes les questions sont posées sur la table : hébergement, ouverture de lieux de repos, de contact, de consommation,... L'ARS et la MILDECA m'ont chargé d'ouvrir des réunions de travail.

Les questions soulevées sont non seulement entendues, mais surtout prises en compte. Aucun service de l'État n'a remis en doute les témoignages des habitants.

La parole est multiple, des points de vue différents s'expriment ici et ailleurs et il faut pouvoir dialoguer. Gaïa apporte beaucoup d'éléments concrets de compréhension de la situation et il faut poursuivre le dialogue avec les professionnels pour résoudre les problèmes qui ne le sont pas encore et les habitants ont toute leur place dans cette réflexion.

Deborah PAWLIK constate qu'il existe un gros hiatus entre les données objectivées par l'étude et le ressenti des habitants, et parfois, il n'est pas évident d'être dans un dialogue apaisé quand on est résident du quartier, tant les sujets sont nombreux dans ce quartier.

Cependant, il semble qu'il y ait un problème d'inefficacité dans l'espace public et sur le fonctionnement de la salle appréhendé dans son espace. Même si la police fait son travail du mieux qu'elle peut, il n'y a pas de réponse efficace sur un certain nombre de problématiques (deal, présence, nuisances, etc.) qui nécessitent des réponses adaptées. On a eu quelques solutions ici, comme le barreaudage des parkings, beaucoup abordé dans les réunions précédentes.

Le Comité de voisinage permet d'aborder les questions liées à l'arrivée de la salle dans le quartier, qui ont été résolues pour partie. C'est pourquoi il faudrait privilégier des débats autour de la gestion de l'espace public au sein du Comité. Car ce n'est pas fait dans le Comité de pilotage parisien. Pourquoi ne pas centrer nos réunions ici sur la gestion de l'espace public ? Deborah PAWLIK le propose aujourd'hui.

IV. Nouvelles hypothèses de travail

Madame la Maire souhaite que le Comité de voisinage puisse avoir connaissance des nouvelles hypothèses de travail, notamment sur la modification des horaires d'ouverture de la SCMR. Ceci permettrait notamment de répondre à la problématique posée par des injections de rue, ou en public, qui sont observées en dehors des horaires d'ouverture.

La proposition faite est d'ouvrir la SCMR plus tôt le matin, pas le soir ni la nuit, afin d'absorber les consommations de rue constatées, notamment au niveau de la sanisettes JCDecaux située à côté de la salle.

Marie-Noëlle VILLEDIEU représente l'Agence Régionale de Santé qui fait un bilan très positif de l'ouverture de la SCMR en termes de santé publique malgré les efforts qui sont à poursuivre notamment sur la question de la santé mentale. Forte des informations en comité de pilotage et des retours d'expérience, l'ARS considère que l'extension des horaires de la salle est une bonne initiative et celle-ci regarde quel soutien financier pourra être apporté. Par ailleurs, il est important d'apporter le soutien au quartier.

Elisabeth AVRIL ajoute que dans le cadre des réflexions collectives concernant le « plan crack », entre autres, Gaïa a pour projet d'étendre les horaires de la salle. La réflexion est plutôt aboutie quant à l'organisation, et il s'agirait d'ouvrir sans fermeture méridienne de 9h30 à 20h30, en continu, sans changer l'heure de fin, et avec un déploiement plus intense des maraudes : tous les matins et tous les après-midi, 7 jours sur 7, autour de l'hôpital et de la gare. L'antenne mobile qui passe dans d'autres quartiers (et plus dans celui-ci) de 14h à 17h tournera 5 fois par semaine, et plus 2 fois par semaine.

Le 25 février 2019, à la porte de la Chapelle, entre 15h30 et 17h, 250 personnes ont été vues et 100 personnes de plus ont été rencontrées à Stalingrad, ce qui fait un total de 350 personnes en quelques heures. Ce phénomène a des répercussions dans votre quartier et dans tous les quartiers.

Madame la Maire répond que les désordres supplémentaires ou qui ne se calment pas dans le quartier sont une réalité. Paris est en effet victime d'une épidémie de crack qui touche des quartiers du 10^{ème} comme celui de la Gare du Nord ou d'autres comme celui au sud du quartier Stalingrad. Cela n'améliore pas leur configuration.

Ces groupes se sont déplacés vers la porte de la Chapelle avec la tristement célèbre « colline du crack » où des centaines de consommateurs se regroupent durant la journée tout en étant relativement mobiles à l'intérieur de Paris. Pour l'instant, le constat est celui d'un dénuement et d'une terrible absence de prise en charge à la hauteur de la question.

Ce problème a été observé par tous, et ce n'est pas la question de la salle de consommation dont il s'agit là. Il s'agit d'un problème parisien qui vient compliquer le travail dans tous ces quartiers. Cela ne doit pas remettre en cause le fait que les habitants de ce quartier doivent jouir des bénéfices de l'ouverture de cette salle.

Il n'est pas exact que rien n'ait été déclenché depuis ces constats. Cependant, les dispositifs ne sont pas encore tous opérationnels. Concernant l'élargissement des horaires, les financements et les accords ont été trouvés et il ne reste plus qu'à procéder à des recrutements et à organiser l'équipe pour qu'elle puisse encaisser cette

nouvelle charge de travail et cette organisation de manière efficace pour le quartier (plusieurs heures supplémentaires par jour).

Par rapport à l'augmentation de la fréquence des maraudes, c'est une réponse à beaucoup des sujets posés. Le Comité de voisinage a constaté qu'il manquait du monde à l'extérieur. Les demandes ont été faites aux institutions, à la police, aux services de sécurité de la Ville, aux services de santé et aux maraudeurs spécialisés. Le fait d'avoir une maraude le matin et l'après-midi 7 jours sur 7 permettra une couverture d'orientation et de prévention des désagréments de rue plus importante.

En parallèle, la Ville est dans une logique de développement de maraudes de l'UASA (unité d'assistance aux sans-abri) à l'échelle de tout le territoire, à destination des usagers, des commerçants et lieux accueillant du public, confrontés à la présence d'usagers de drogue. Le recrutement de cette maraude est en cours. C'est un dispositif très important en particulier pour le nord-est parisien. Dans le cadre du « plan crack », un budget de 1 million d'euros a été dégagé dont une partie était destinée à ces maraudes. La Ville travaille avec les services de l'État dans une convergence d'analyses forte notamment sur la nécessité de disposer d'autres lieux (hébergement, repos, etc.).

Par ailleurs, le CAARUD du 18^e arrondissement B18 doit rouvrir. Le périmètre du nord-est parisien, où sont présents de nombreux consommateurs de drogue, a besoin de lieux et de dispositifs ouverts sur des amplitudes plus importantes pour accueillir les personnes toxicomanes et ainsi leur apporter de l'aide et une prise en charge individuelle.

Madame la Maire de Paris est favorable à l'ouverture d'autres lieux dans Paris et sa petite couronne, qui sont de nature à mieux accompagner les personnes et à permettre une prise en charge et un apaisement des quartiers. Cependant, le 10^e accueille déjà une salle et il n'est pas question qu'une deuxième SCMR s'implante sur l'arrondissement. Toutefois, il faut réfléchir à trouver une façon de le faire ailleurs.

À ce propos, Alexandra CORDEBARD sera accompagnante de toutes les velléités des autres maires d'arrondissement qui pourraient être intéressés et volontaires, ou encore de maires de villes de banlieue. Ceci dit, cela ne fera pas partir les toxicomanes qui sont autour de la Gare du Nord, mais il sera dès lors possible d'en prendre d'autres en charge de meilleure manière.

Concernant le matériel d'injection et de consommation qui se retrouve notamment dans le jardin Cavaille-Coll, un dispositif de collecte a été mis en place. Il y en a moins qu'avant mais il n'en demeure pas moins que trop de seringues sont toujours ramassées. Il va falloir être mobilisé fortement pour qu'il y en ait de moins en moins. Par ailleurs, il est important que le travail de conviction au niveau de l'équipe de la salle avec les consommateurs puisse arriver à dissuader certains usagers d'utiliser les espaces publics où se rencontrent des publics divers comme des enfants, etc., faisant

courir des risques à la population. À ce propos, les chiffres ont tout de même relativement diminué.

Un travail important a été entamé notamment avec le parquet en lien avec la Police pour la lutte contre les trafics, y compris les petits trafics. Il faut pouvoir les faire reculer par d'autres moyens, d'autres déploiements et tout ce qui peut être mis en place, en élargissant le GLTD « crack » au-delà des périmètres des métros pour intervenir et être plus efficace au-delà. Sur ce point, les services de l'État sont concernés et la lutte contre les trafics internationaux doit encore se renforcer. En effet, les entrées de quantités de stupéfiants sur le territoire sont encore incroyables.

Concernant l'hébergement, l'objectif est de passer de 60 à 180 places spécialisées pour apporter une réponse concrète aux difficultés rencontrées; ceci représente beaucoup d'argent et d'énergie des institutions pour trouver les réponses et ainsi ne pas laisser les riverains du nord-est parisien en face de leurs constats et de leurs difficultés à vivre le quotidien.

Chantal FOUCRIER constate qu'il y a beaucoup de consensus sur les nuisances de la SCMR au niveau de l'espace public au travers des débats. Par ailleurs, le collectif demande la fermeture, depuis 2 ans, d'une certaine sanisette rue Ambroise Paré qui n'est toujours pas supprimée. Les habitants souffrent, les commerçants aussi, et récemment, un restaurant a été vendu. Peu de temps avant, c'était la fermeture d'un cabinet infirmier ou encore d'une épicerie. L'espace public est négligé, cela est reconnu par tout le monde.

Concernant l'extension des horaires, le collectif déplore de n'avoir été nullement associé à cette décision, pas plus qu'il n'avait été associé à l'ouverture de la SCMR dans le 10^e arrondissement. La décision est très arbitraire et autoritaire, excluant toute concertation avec les riverains, les associations ou des personnes anonymes. C'est choquant.

De plus, il a été dit par quelqu'un de la MILDECA, lors d'un colloque rue de l'École de Médecine, que les riverains ne « couperaient pas » à l'extension des horaires. Ceci choque le collectif, notamment parce qu'augmenter les horaires, c'est amplifier le nombre et la durée des désagréments, déjà insupportables. Les inconvénients déjà déplorés vont l'être d'autant plus. Si les habitants n'ont plus de moments tranquilles dans la journée, il faudra s'attendre à beaucoup d'ennuis.

Chantal FOUCRIER propose maintenant de faire la lecture du courrier de Madame MAZLOUMIAN: *« Je m'inquiète de l'extension des horaires de la SCMR que la presse évoquait récemment, surtout avec une fermeture sur l'heure du déjeuner. Je suis évidemment contre cette éventuelle extension des horaires; on souffre déjà suffisamment. Qui plus est, sans même un roulement de personnes de la SCMR pour assurer la continuité heure du déjeuner comprise. Inacceptable et irrespectueux pour les riverains.*

Pour le reste, tout est toujours pareil dans nos rues: les cris, les aboiements, la saleté, etc., et rien n'a été fait ni même pensé pour l'extérieur de la salle, sauf une fresque coûteuse et inutile sur ses murs. Le temps passe. Côté riverains, c'est désespérant; seul élément positif, la confirmation de l'utilité et de l'efficacité des barreaudages des escaliers du parking.

Enfin, j'ai été très étonnée, dans le rapport du précédent Comité, de voir que l'on reportait in extenso les dires dactylographiés de Madame KAZIAN. Faut-il désormais que nous laissions tous une note écrite? Je n'ai pas davantage compris comment on pouvait laisser le représentant d'Action Barbès, ou qui que ce soit d'autre, parler au nom de l'hôpital Lariboisière, que chacun prenne la parole pour soi-même me semble une règle comme une déontologie essentielle. »

Nicolas HUBE ajoute que pour le collectif de parents et riverains dont il fait partie, l'extension des horaires a été demandée assez tôt dans les discussions pour résoudre les problèmes notamment d'attroupement. En contrepartie, le collectif demande une nouvelle fois plus de maraudes, de présence, de médiation; c'est à ce prix que l'extension des horaires se fera. Mais il ne faut pas que la SCMR ouvre la nuit.

Par ailleurs, pour réduire les nuisances, il convient de continuer à solliciter les autres maires d'arrondissement pour qu'ils ouvrent de nouvelles salles. La pétition lancée par des riverains en faveur de l'ouverture d'une nouvelle salle ailleurs que dans le 10^e, dans le 18^e ou 19^e ou dans le 93, a d'ailleurs recueilli plus de 600 signatures, c'est-à-dire plus de signatures que la pétition qui était contre la salle du 10^e.

Enfin, concernant l'extension des horaires, il est nécessaire de recueillir l'avis des usagers sur ce qu'ils en pensent par leur représentant de ce soir.

JEFF est parfois obligé d'aller consommer dans les toilettes JCDecaux pour ne pas le faire dans la rue. Et quand on le surprend et qu'on lui dit d'aller à la salle, il ne peut que répondre qu'il ne peut pas car elle est fermée. En ce qui concerne l'ouverture d'une autre salle, il fait part du fait qu'il ne revient pas dans le 10^e arrondissement après être allé acheter des produits stupéfiants ailleurs, bien souvent en Seine Saint-Denis, il va donc en proximité à côté d'un cimetière.

Pierre COULOGNER est sidéré quant à la prise de décision relative au changement d'horaire, puisqu'il était évident qu'une consultation avec les associations et les habitants était à faire. Les habitants subissent dès lors une décision prise arbitrairement de plein fouet.

Le fait d'augmenter les horaires va amener encore plus de désagréments pour les voisins de la SCMR. Qui plus est, un budget très important va devoir être mobilisé, avec des ressources humaines supplémentaires et une organisation qui coûtera. Par ailleurs, l'ouverture matinale n'empêchera pas les irréductibles de se shooter hors de la salle.

Monsieur COULOGNER se demande s'il ne faudrait pas plutôt reporter le budget sur la prise en charge des toxicomanes dans des lieux spécialisés pour les extraire de leur dépendance. De plus, un poste permanent de psychiatre semble essentiel sur site. Des ateliers encadrés pourraient avoir lieu pour la réinsertion des toxicomanes, comme ils ont lieu en Autriche ou encore au Canada. Les CAARUD et unités mobiles pourraient être davantage mobilisés pour cibler les endroits adéquats. Enfin, il serait opportun d'installer une salle pour les crackers à proximité de la « colline du crack ».

Elfie COMIN trouve très bien l'idée d'une salle de crack près de la colline, et rappelle que le collectif et d'autres avaient déjà demandé l'élargissement des horaires, qui est une initiative positive. Il ne faut pas dire l'inverse.

Madame FARRO constate qu'il y a beaucoup plus de personnes devant la salle l'après-midi que le matin. Le matin est un moment calme actuellement. En conséquence, l'extension des horaires peut paraître effrayante, par les chiens qui aboient, les gens qu'on croise etc.

Pascale KAZIAN informe que le collectif des parents se réjouit de cette extension horaire, mais demande aux responsables de veiller à plus de propreté et de sécurité, en ayant conscience que ceci représente un budget.

Madame la Maire répond que la maraude UASA fait partie de la réponse. Elle a conscience que toutes les expressions n'ont pas été les mêmes quant à la demande d'extension des horaires. L'unanimité allait en faveur d'une non-extension des horaires le soir.

Par rapport à la sur-fréquentation de la sanisette, l'ouverture de la salle sur une tranche horaire plus matinale pourrait permettre de résoudre une partie des problématiques liées à la sanisette. À l'issue, celle-ci pourrait être fermée momentanément. Madame la Maire n'a pas pris la décision de fermer la sanisette plus tôt, car ç'aurait été prendre le risque de voir plus de toxicomanes ayant recours à des injections dans la rue, en public, dans des halls d'immeubles...

Quand la prise en charge matinale aura débuté, il sera possible de faire un bilan collectif, notamment par l'intermédiaire de JCDecaux ou encore des services de la Ville de Paris ou de la police. La prise en charge devra se développer à la salle afin de faire en sorte que tout ce qu'il se passe autour diminue au maximum. Pour les maraudes, Madame la Maire a entendu les plaidoyers des riverains et la proposition de maraudes supplémentaires est extrêmement massive. La réponse existe et elle est financée.

Elfie COMIN constate que l'évolution est très positive de par le renforcement des maraudes et l'extension des horaires de la SCMR. Il avait été demandé, dès le début, d'avoir un médiateur sur les abords immédiats de la salle.

Madame la Maire répond que l'augmentation des maraudes en stricte proximité tous les jours est une réponse à cela; il y aura des personnes dehors afin d'éviter que les

riverains soient eux-mêmes médiateurs. Il faudra que ce déploiement des maraudes impacte positivement la vie quotidienne des habitants du quartier. Une appréciation collective à courte échéance pourra être réalisée précisément. Un recrutement de personnel pour les maraudes va avoir lieu prochainement.

Madame FARRO indique qu'il y a des déjections humaines dans la rue notamment du fait des détournements des sanisettes. C'est généralisé, il n'y a pas que des toxicomanes qui salissent. La rue Saint Vincent de Paul est devenue la rue de la pisse. Il est nécessaire de trouver une solution d'hygiène pour ces personnes pour que les habitants ne subissent plus ces désagréments, dès le matin.

Élisabeth AVRIL fait part du fait que le fonctionnement de la SCMR ne sera pas modifié à la suite de la modification des horaires, notamment sur la question du public accueilli. Une vigilance supplémentaire sera mise en place le matin, avec un suivi des maraudes en particulier.

Madame la Maire a négocié avec la Ville de Paris d'obtenir de nouveaux équipements parfois en test. Il s'agira d'adosser aux toilettes JCDecaux des urinoirs reliés aux égouts. Le quartier sera équipé en priorité et ces aménagements devraient résoudre en partie les problèmes d'épanchement d'urine sur la voie publique. Car c'est un problème à Paris, notamment dans des quartiers comme ceux des gares.

Pascale KAZIAN propose d'augmenter les passages des agents d'entretien.

Madame la Maire confirme que c'est important mais répond que ceux-ci ont déjà été augmentés de manière considérable. Elle continue de plaider pour obtenir des moyens supplémentaires. Et un agent absent doit être remplacé automatiquement car c'est un secteur prioritaire ici. Par ailleurs, la nouvelle police municipale, en montant en puissance, pourra accompagner ce phénomène en verbalisant davantage.

Madame le Maire remercie les participants et s'engage à les tenir au courant du calendrier.

La séance est levée à 20h55.